

RÈGLEMENT PARTICULIER

7^{ème} Not So'Bad Tour

14-15 Octobre 2023

Sorbiers – Loire 42



Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Le Juge arbitre principal sera David Arnaudier du club de Saint-Chamond, assisté de Bernard Bouret du club de Sorbiers.
2. Le tournoi est déclaré sous le numéro de dossier Poona **2300372** et sera autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton et la fédération française de badminton.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, au jour du tirage au sort, à la Fédération Française de Badminton. Tous les joueurs inscrits devront donc être licenciés et en règle avec la FFBaD le **07 Octobre 2023**, date du tirage au sort.
4. Les différents tableaux sont ouverts aux joueurs de classement N3 ou inférieur dans la discipline concernée. Ex : un joueur N3 en simple, N3 en double et N1 en mixte ne pourra s'inscrire qu'en double et en simple, pas en mixte.
5. Le montant des inscriptions est fixé à 18€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux. Il doit être réglé par le club :
 - ↳ de préférence sur badnet
 - ↳ ou par virement sur le compte bancaire suivant (merci d'envoyer la notification de virement de la banque à tournoi@badminton-sorbiers.fr) :
IBAN : FR76 1680 7004 0081 8363 0221 418
BIC : CCBPFRPPGRE

AUCUN RÈGLEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE.

6. La date limite d'inscription est fixée au **05 Octobre 2023**. **Les inscriptions devront se faire obligatoirement sur Badnet**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
7. Chaque tableau sera découpé en plusieurs séries de niveau homogène sur la base du CPPH. Chaque série ne saurait dépasser 16 joueurs ou paires.
Sur les tableaux de double, la valeur d'une paire correspondra à la moyenne entre les deux CPPH et sera inscrite dans une série avec d'autres paires ayant une moyenne proche. Il est donc possible de s'inscrire avec un partenaire ayant un classement différent du sien mais, pour des raisons d'intérêt sportif, nous vous invitons toutefois à limiter l'écart entre deux joueurs.
Nous rappelons en outre que dans un même tableau le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien

classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. Nous ne pourrions pas vous inscrire si la moyenne du joueur le plus faible est plus de 16 fois inférieure à la moyenne du joueur le plus fort.

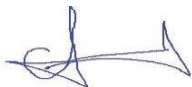
Les surclassements ne sont pas autorisés à l'inscription mais peuvent être proposés et/ou accordés par l'organisateur et le juge-arbitre pour des raisons sportives ou pratiques (remplacement forfaits, complément de tableau, etc.).

8. Les joueurs pourront s'inscrire en simple OU en mixte le samedi et en double le dimanche. Toutes les finales du simple et du mixte auront lieu le samedi et celles du double le dimanche.
9. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux. Tous les tableaux se dérouleront en poules avec 2 sortants minimum. Les têtes de séries et les premiers de poule seront désignés par les organisateurs et les juges arbitres au CPPH avec l'aide de « Poona » à la date du tirage au sort, le 07 Octobre 2023.
10. En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.
Ex : 3 joueurs inscrits en DH : 1 R6, 1 R6 et 1 D7, les deux R6 seront placés ensemble.
11. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité en fonction d'une répartition définie par l'organisation dans chaque série avec un maximum de 16 joueurs ou paires. En cas de surnombre et d'impossibilité de scinder le tableau, les joueurs retenus sont sélectionnés par ordre chronologique croissant de la date de réception de leur inscription complète (avec leur règlement donc).
12. Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
13. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance (sans que les joueurs ne soient explicitement avertis). Les matchs seront en mode calculé.
14. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiquée par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence, le joueur absent à l'appel de son match pourra être déclaré « forfait ».
15. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
16. A l'appel de leur nom, les joueurs disposent de 4 minutes pour se présenter sur le terrain et débiter leur match. Les préparatifs sur le terrain (test des volants, changement de tenues, prise de contact...) débiteront par le test des volants.

17. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être déclaré forfait par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
18. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...) Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu, sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.
19. Les matchs seront en autoarbitrage jusqu'aux finales. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi.
20. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs concernés par les matchs en cours ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre de 2 entraîneurs maximum par demi-terrain. Des emplacements pour les coaches sont réservés au plus proche de chaque demi-terrain, les coaches devront être assis durant le jeu et ne coacher que pendant les pauses ou entre les points. Ils ne doivent en aucun cas juger les lignes ou intervenir dans l'arbitrage du match.
21. Au service : tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, plafond...) ou mobiles (filin, câble...) sera annoncé « let » et pourra être engagé à nouveau mais au maximum 2 fois.
En jeu : tout volant touchant les infrastructures fixes sera compté comme faute.
Tout volant touchant une infrastructure mobile sera annoncé « let ».
22. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Babolat N°2).
23. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à **20 minutes** (le temps de repos est compté à la fin du dernier point du match précédent jusqu'au début du premier point du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e)**. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
24. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

25. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisation, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant. Ces remplacements respectent le Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi. Si aucun remplacement n'a pu avoir lieu et que le joueur trouve un remplaçant non inscrit antérieurement au tournoi, ce dernier pourra être intégré dans les tableaux en régularisant son inscription.
26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
27. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents.
28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
29. En vous inscrivant à cette compétition, vous accordez à So'Bad 42 le droit de procéder à des captations d'images et de voix de vous-même (ou des enfants pour lesquels vous êtes le responsable légal) pendant cette compétition, ainsi que de les utiliser et de les diffuser. Cette autorisation est consentie pour la promotion du club et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.
30. Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort, avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition au secrétariat de la ligue AURA de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton - 37 route du Vercors - 38500 St. Cassien sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de préciser lors de votre envoi votre nom et le nom et la date de la compétition.
31. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription ne seront pas remboursés sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
32. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
33. **Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 7^{ème} Not So'Bad Tour » en observant ce règlement et en respectant les décisions des Juges Arbitres.**

**Juge Arbitre Principale,
David Arnaudier**



**Juge Arbitre Adjoint,
Bernard Bouret**

